

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE « POUR LES PERSONNES AGEES »**

DEUXIEME AFFECTATION 2014

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »

Programme HP 42-002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT BILAN SIMPLIFIE ET COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION PARTAGE SOLIDARITE ACCUEIL	5
PROJET DE DELIBERATION	8
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	10
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	13

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **3 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant de **1.547.312 €** d'autorisations de programme prélevées respectivement sur les chapitres 904 « Santé et action sociale » et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2014.

Ces opérations relèvent de la politique régionale pour les personnes âgées votée par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **3 opérations** :

- Programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées » : opérations pour un montant affecté de **1.547.312 €**

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération (annexe 2).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE AU RAPPORT
BILAN SIMPLIFIE ET
COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION
PARTAGE SOLIDARITE ACCUEIL**

BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION

Exercice du 1/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net année N	Net année N -1		Année N	Année N -1
Actif Immobilisé [1]							
Immobilisations incorporelles	437 634,02	362 474,02	75 160,00	68 524,05	Fonds associatifs	4 678 715,65	4 678 715,65
Immobilisations corporelles					Ecarts de réévaluation		
terrains	323 284,53	68 722,74	254 561,79	261 208,28	Réserves	2 487 716,97	2 353 549,38
constructions et installations techniques	25 920 248,37	15 006 335,67	10 913 912,70	10 943 237,98	Report à nouveau	-49 593,85	186 843,92
immobilisations corporelles en cours	7 292 665,51		7 292 665,51	581 527,96	Résultat de l'exercice	-132 952,03	202 031,99
autres					Résultat sous contrôle de tiers financeurs	250 375,19	-6 676,25
Immobilisations financières					Subventions d'investissement	4 033 169,45	1 390 563,13
participations et créances rattachées					Provisions réglementées	874 418,69	718 238,99
dépôts, cautionnements, avances et prêts					Autres		
autres titres immobilisés	9 646,31		9 646,31	9 595,56			
Sous-Total [1]	33 983 478,74	15 437 532,43	18 545 946,31	11 864 093,83	Sous-Total [1]	12 141 850,07	9 523 266,81
Comptes de liaison [2]					Comptes de liaison [2]		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
Sous-total [2]					Sous-total [2]		
Actif Circulant [3]							
Stocks et en cours					Provisions pour risques et charges	1 949 128,50	1 731 481,84
Créances					Fonds dédiés	684 394,31	729 148,96
redevables, usagers et comptes rattachés	3 980 882,29	19 330,43	3 961 551,86	3 039 866,55	Sous-Total [3]	2 633 522,81	2 460 630,80
valeurs mobilières de placement	6 240 381,32		6 240 381,32	7 711 097,59	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	6 856 614,03	4 192 429,75
disponibilités	161 528,90		161 528,90	393 198,38	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an	468 759,02	540 146,99
charges constatées d'avance	53 621,59		53 621,59	52 269,91	Avances et acomptes	720 808,39	619 945,12
autres					Dettes fournisseurs	942 714,55	1 438 989,82
Sous-total [3]	10 436 414,10	19 330,43	10 417 083,67	11 196 432,43	Dettes fiscales et sociales	3 708 288,50	3 512 990,14
Comptes de régularisation [4]					Dettes sur immobilisations	955 188,44	61 504,68
Charges à répartir					Autres dettes	533 728,03	706 467,89
Primes remboursements des emprunts					Produits constatés d'avance	1 556,14	4 154,26
Ecarts de conversion actif					Sous-Total [4]	14 187 657,10	11 076 628,65
Sous-total [4]					Ecart de conversion passif		
					Sous-Total [5]		
TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]	44 419 892,84	15 456 862,86	28 963 029,98	23 060 526,26	TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]	28 963 029,98	23 060 526,26

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2012

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	
602	Autres approvisionnements	
604	Etudes et prestations	
605	Matériels, équipements et travaux	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 832 836,02
607	Achats de marchandises	
608	Frais accessoires d'achats	
Total achats		1 832 836,02
603	Variation des stocks	
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	20 768,13
612	Redevances de crédit-bail	2 159 095,70
613	Locations	93 879,08
614	Charges locatives	
615	Entretien et réparations	661 773,86
616	Primes d'assurances	85 462,18
617	Etudes et recherches	10 399,60
618	Divers	76 444,91
Total services extérieurs		3 107 823,46
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	126 096,35
622	Rémunérations d'intermédiaires	86 635,88
623	Publicité et relations publiques	6 642,70
624	Transports	192,25
625	Déplacements et réceptions	87 513,19
626	Frais postaux et de télécoms	94 307,15
627	Services bancaires et assimilés	15 689,69
628	Divers	3 021 212,93
Total autres services extérieurs		3 438 290,14
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	10 705 253,83
645	Charges de sécurité sociale	4 272 103,77
647	Autres charges sociales	269 166,07
648	Autres charges du personnel	93 120,30
		454 138,64
Total charges de personnel		15 793 782,61
Autres charges		
63	Impôts et taxes	980 568,23
65	Autres charges de gestion courante	92 602,86
66	Charges financières	151 062,60
67	Charges exceptionnelles	18 926,95
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 552 789,25
69	Impôts sur les sociétés	1 836,00
Total autres charges		2 797 785,89

ASSOCIATION PARTAGE SOLIDARITE ACCUEIL

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens	
862	Prestations	
864	Personnels bénévoles	
Total emplois des contributions		
TOTAL CHARGES (hors contributions)		26 970 518,12
TOTAL CHARGE		

PRODUITS		
70	Produits de tarification	22 847 042,17
701	Ventes de produits finis	
702	Ventes de produits intermédiaires	
703	Ventes de produits résiduels	
704	Travaux	
705	Etudes	
706	Prestations de services	1 478 255,19
707	Ventes de marchandises	
708	Produits des activités annexes	
Total ventes de produits et services		
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	
754	Collectes	1 082 304,02
756	Cotisations	
758	Produits divers de gestion courante	83 162,52
Total produits de gestion		
Autres produits		
71	Production stockée	
72	Production immobilisée	
74	Subventions d'exploitation	295 953,03
76	Produits financiers	93 475,90
77	Produits exceptionnels	201 817,92
78	Reprises sur amortissements et provisions	399 590,13
79	Transferts de charges	164 241,29
80	Autres produits	
Total autres produits		1 155 078,27
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	
871	Prestations en nature	
872	Dons en nature	
Total contributions volontaires		
TOTAL PRODUITS (hors contributions)		26 837 566,09
TOTAL PRODUITS		

RESULTAT (hors contributions)
-132 952,03

PROJET DE DELIBERATION**DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
POUR LES PERSONNES AGEES
DEUXIEME AFFECTATION 2014****LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération cadre n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes âgées

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale en faveur des personnes âgées », au financement de **3 opérations** détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1.547.312 €**.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2 à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **237.803,20 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées », action 142 002 02 « Structures d'hébergement non médicalisées », du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **1.309.508,80 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées », action 142 002 03 « Structures d'hébergement médicalisées », du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-387	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142002 - Dispositif en faveur des personnes âgées
Action :	14200202 - Structures d'hébergement non médicalisées

Dispositif :	00000688 - Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées
---------------------	--

Dossier :	14008390 - Création d'un foyer-logement de 28 places situé rue de Reully dans le 12ème arrondissement de Paris (75)		
Bénéficiaire :	R5242 - PARIS HABITAT OPH		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	151 267,50 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 201 414,00 €	TTC 4,73 %	151 267,50 €

Dossier :	14010164 - Création d'une résidence sociale de 24 places pour personnes âgées autonomes au Mesnil-Saint-Denis (78)		
Bénéficiaire :	R27461 - PSA SIEGE PARTAGE SOLIDARITE ACCUEIL PSA SIEGE		
Localisation :	LE MESNIL-SAINT-DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	86 535,70 €	Code nature :	20422

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 174 920,00 €	TTC 2,73 %	86 535,70 €

Total sur le dispositif 00000688 - Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées :	237 803,20 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142002 - 14200202 :	237 803,20 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-387	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142002 - Dispositif en faveur des personnes âgées
Action :	14200203 - Structures d'hébergement médicalisées

Dispositif :	00000692 - Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes
---------------------	---

Dossier :	14008386 - Reconstruction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 106 lits rue de Reuilly dans le 12ème arrondissement de Paris		
Bénéficiaire :	R5242 - PARIS HABITAT OPH		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 309 508,80 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
19 150 700,00 €	TTC 6,84 %	1 309 508,80 €

Total sur le dispositif 00000692 - Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes :	1 309 508,80 €
--	----------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142002 - 14200203 :	1 309 508,80 €
--	----------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008390
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION D'UN FOYER-LOGEMENT DE 28 PLACES SITUE RUE DE REUILLY DANS LE 12EME ARRONDISSEMENT DE PARIS (75)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	3 201 414,00 €	4,73 %	151 267,50 €
	Montant Total de la subvention		151 267,50 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142002-300
14200202- Structures d'hébergement non médicalisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
 Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
 75253 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Monsieur STEPHANE DAMBRINE, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'un foyer-logement de 28 places situé rue de Reuilly dans le 12ème arrondissement de Paris (75)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 18 juin 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La création de la résidence pour personnes âgées "Rosalie Rendu" s'inscrit dans le cadre d'une opération immobilière d'ampleur comprenant, sur la même parcelle :

- la reconstruction de l'EHPAD Catherine Labouré, dégradé sur le plan architectural ;
- une résidence sociale de 34 studios accueillant des femmes sans domicile fixe vieillissantes, établissement retenu dans le cadre de l'appel à projets "structures d'hébergement ou de logement d'insertion innovantes pour des publics spécifiques" lancé en 2009 par la ville de Paris ;
- une crèche de 30 berceaux.

Cette résidence non médicalisée de 28 places s'adressera à un public âgé autonome, dédiée aux plus fragiles et habilitée à 100% à l'aide sociale.

Compte tenu de l'ampleur du projet, l'association Monsieur Vincent, gestionnaire de l'EHPAD et de la future résidence pour personnes âgées, a choisi d'en confier la maîtrise d'ouvrage à un bailleur social. L'opérateur Paris Habitat a été choisi au terme de la mise en concurrence, notamment en raison de son expérience en matière sociale et médico-sociale. Ainsi a-t-il réalisé en 2012 :

- trois EHPAD représentant 271 places dans les 9ème et 13ème arrondissements ;
- une pension de famille de 17 places et un foyer pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées dans le 14ème ;
- une maison-relai de 16 places et une résidence sociale de 26 places dans le 15ème ;
- une résidence étudiante de 271 studios dans le 13ème.

Description :

La résidence s'organisera sur les étages 4 et 6 dans un bâtiment en R+5 donnant sur la rue de Reuilly. L'étage 4 sera composé de 16 studios, un espace salon-salle à manger, d'un espace bibliothèque, d'un coin télévision et d'une laverie. L'étage 6 comprendra 12 studios un grand salon avec terrasse, un espace détente et une laverie.

Intérêt régional :

Cette opération a fait l'objet d'une demande de certification Habitat & Environnement option BBC Effinergie.

Public(s) cible(s) :

Les personnes âgées autonomes.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant maximum de la subvention travaux est fixé à 3.000 € par place.

Charge foncière : 217.585 € / Taux : 30% / Soit une subvention de 65.275,50 €

Travaux et charges afférentes : 2.977.189 € / Taux : 2,82% / Soit une subvention de 84.000 €

Frais de certification : 6.640 € / Taux : 30% / Soit une subvention de 1.992 €

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges foncière, honoraires	217 585,00	6,80%
Travaux, études et honoraires	2 977 189,00	93,00%
Frais de certification	6 640,00	0,21%
Total	3 201 414,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région ILe-de-France	151 267,50	4,73%
VILLE DE PARIS	980 000,00	30,61%
Emprunt CDC	2 070 146,50	64,66%
Total	3 201 414,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	7 563,38 €
2015	30 253,50 €
2016	37 816,88 €
2017	30 253,50 €
2018	45 380,25 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	28 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 379 484,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	150 000,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	168 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	40 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	84 894,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 451,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	120 000,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	179 350,00 €
2012	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	2 790 222,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	610 269,00 €
2012	Aide en faveur du logement étudiant	335 500,00 €
2012	Accueil de jour en EHPAD	110 000,00 €
2012	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	532 000,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 747 729,00 €
2012	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 228 920,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €

2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	165 796,00 €
	Montant total	26 877 513,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010164
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION D'UNE RESIDENCE SOCIALE DE 24 PLACES POUR PERSONNES AGEES AUTONOMES AU MESNIL-SAINT-DENIS (78)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	3 174 920,00 €	2,73 %	86 535,70 €
	Montant Total de la subvention		86 535,70 €

Imputation budgétaire : 904-42-20422-142002-300
14200202- Structures d'hébergement non médicalisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PSA SIEGE PARTAGE SOLIDARITE
ACCUEIL PSA SIEGE

Adresse administrative : 57 RUE VIOLET
75015 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Christine LLORET, Directrice

Objet : Etre au service de la personne âgée et/ou dépendante en privilégiant les valeurs de partage, de solidarité et d'accueil. Dans ce but :

- assurer la gestion et l'animation de maisons de retraite en accordant, en priorité, l'accueil aux membres des congrégations fondatrices de ces maisons,
- prendre toute initiative pour faire de ces maisons des lieux de vie et de partage, exprimant la dignité et le sens spirituel de tout être humain, quel que soit son état physique et mental ou sa situation sociale,
- reprendre, animer, gérer, créer d'autres lieux d'activités ou de services favorisant l'accueil et l'épanouissement des personnes.

Date de publication au JO : 19 avril 1989

N° SIRET : 35361588300025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une résidence sociale de 24 places pour personnes âgées autonomes au Mesnil-Saint-Denis (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'association Partage Solidarité Accueil gère 15 établissements en France : 13 EHPAD, une maison d'accueil et une résidence pour personnes âgées autonomes. Dans le cadre d'un partenariat choisi sur la base de projets associatifs aux valeurs similaires, Partage Solidarité Accueil s'est rapprochée en 2011 de l'association Espérance et Accueil, elle-même gestionnaire de 5 EHPAD, dans un objectif commun de mutualisation de moyens et de forces associatives.

Les deux associations accueillent au total 1.460 résidents âgés dans 20 établissements, pratiquant des accueils diversifiés : accueil permanent, temporaire, accueil de jour, PASA, unités spécifiques Alzheimer notamment.

L'association Partage Solidarité Accueil a été retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Conseil général des Yvelines en mars 2013 relatif à la création, en milieu rural, d'une résidence sociale avec services de 24 places pour personnes âgées autonomes.

Ce projet propose un mode d'accueil alternatif au domicile ou à l'EHPAD, dans un souci de cohérence de parcours de vie pour la personne âgée au fur et à mesure de l'évolution de ses besoins. L'objectif est de proposer un habitat individuel dans un petit collectif de vie favorisant :

- la vie sociale
- la prévention des effets du vieillissement
- la prévention des effets de l'isolement social, notamment en milieu rural
- la sécurité, notamment la nuit, d'un cadre de vie
- l'autonomie, tout en pouvant bénéficier, si besoins, d'aides ponctuelles : repas, coordination des intervenants à domicile, transport quotidien en centre ville...

Description :

L'opération consiste en une construction neuve et indépendante sur le site abritant déjà un EHPAD de 73 lits géré par l'association.

La résidence, réalisée en R+2, comprendra :

- un rez-de-chaussée avec espace restauration, espace convivial, salles d'activités et deux bureaux (maîtresse de maison et animatrice) ;
- deux étages abritant 16 logements T1 (30 m²) et 8 logements T2 (46 m²)

L'espace extérieur, sécurisé, sera aménagé avec des potagers individuels, une aire de jeux enfants, un parcours de santé, un boulodrome et une terrasse ombragée.

Le programme de travaux sera complété par l'acquisition d'un véhicule hybride destiné à encourager les sorties à l'extérieur des résidents.

Intérêt régional :

L'opération fait l'objet d'une demande de certification Habitat et Environnement (Qualitel).

Public(s) cible(s) :

Les personnes âgées autonomes accueillies au sein de la résidence.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant maximum de la subvention travaux est fixé à 3.000 € par place.

Travaux et charges afférentes : 3.130.881 € / Taux : 2,29 % / Soit une subvention de 72.000 €

Frais de certification : 15.119 € / Taux : 30 % / Soit une subvention de 4.535,70 €

Véhicule : 28.920 € / Taux : 34,5 % / Soit une subvention de 10.000 €

Localisation géographique :

- LE MESNIL-SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux et charges afférentes	3 130 881,00	98,61%	Région ILe-de-France	86 535,70	2,73%
Frais de certification	15 119,00	0,48%	Conseil Général	216 000,00	6,80%
Véhicule	28 920,00	0,91%	EMPRUNTS	2 582 384,30	81,34%
Total	3 174 920,00	100,00%	FONDS PROPRES	290 000,00	9,13%
			Total	3 174 920,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	16 535,70 €
2015	25 000,00 €
2016	25 000,00 €

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008386
--

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : RECONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DE 106 LITS RUE DE REUILLY DANS LE 12EME ARRONDISSEMENT DE PARIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	19 150 700,00 €	6,84 %	1 309 508,80 €
	Montant Total de la subvention		1 309 508,80 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142002-300
14200203- Structures d'hébergement médicalisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
 Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
 75253 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Monsieur STEPHANE DAMBRINE, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : reconstruction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes rue de Reuilly de 106 lits dans le 12ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 18 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 18 juin 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Catherine Labouré répond à la nécessité d'offrir un accueil adapté et digne aux personnes âgées dont le niveau de dépendance s'est fortement accru ces dernières années : en effet, les chambres, d'une surface de 18 m² et dont les sanitaires ne sont pas adaptés, ne présentent pas les normes de confort et de sécurité indispensables à l'heure actuelle. Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, l'association Monsieur Vincent, gestionnaire, s'est orienté vers la reconstruction totale de l'établissement. Le programme architectural est également l'occasion de développer sur le site une offre plus large d'établissements médico-sociaux et de proximité :

- une structure d'hébergement non médicalisé pour personnes âgées autonomes (28 places), dédiée aux plus fragiles ;
- une résidence sociale de 34 studios accueillant des femmes sans domicile fixe vieillissantes, établissement retenu dans le cadre de l'appel à projets "structures d'hébergement ou de logement d'insertion innovantes pour des publics spécifiques" lancé en 2009 par la ville de Paris ;
- une crèche de 30 berceaux, situé au rez-de-chaussée de l'EHPAD, et avec laquelle un programme d'activités intergénérationnelles est prévu.

Compte tenu de l'ampleur du projet, l'association Monsieur Vincent, gestionnaire de l'EHPAD et de la future résidence pour personnes âgées, a choisi d'en confier la maîtrise d'ouvrage à un bailleur social. L'opérateur Paris Habitat a été choisi au terme de la mise en concurrence, notamment en raison de son expérience en matière sociale et médico-sociale. Ainsi a-t-il réalisé en 2012 :

- trois EHPAD représentant 271 places dans les 9ème et 13ème arrondissements ;
- une pension de famille de 17 places et un foyer pour personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées dans le 14ème ;
- une maison-relai de 16 places et une résidence sociale de 26 places dans le 15ème ;
- une résidence étudiante de 271 studios dans le 13ème.

Description :

L'EHPAD, érigé en R+5 et donnant sur le jardin au fond de la parcelle, comportera 106 chambres regroupées en cinq maisonnées de 18 à 24 lits dont un appartement pour 8 à 10 résidents spécifiquement réservé aux jeunes seniors (60 ans et moins sur dérogation) souffrant de la maladie d'Alzheimer. Lieu de vie autonome tant au niveau des équipements (point informatique partagé, accès internet) que des rythmes de vie (activités physiques soutenues grâce aux équipements de proximité comme la piscine de Reuilly ou la coulée verte), il permettra de répondre aux besoins spécifiques de personnes plus jeunes qui ne trouvent pas aujourd'hui de solution adaptée à leur prise en charge.

Ce programme de travaux sera complété par la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places, permettant un accompagnement en journée des résidents âgés désorientés.

Intérêt régional :

Cette opération a fait l'objet d'une demande de certification Habitat & Environnement option BBC Effinergie.

Public(s) cible(s) :

Les personnes âgées et les seniors jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant maximum de la subvention travaux est fixé à 10.000 € par place.

Charge foncière : 805.361 € / Taux : 30 % / Soit une subvention de 241.728,30 €

Travaux et charges afférentes : 18.319.004 € / Taux : 5,78 % / Soit une subvention de 1.060.000 €

Frais de certification : 25.935 € / Taux : 30 % / Soit une subvention de 7.780,50 €

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charge foncière, honoraires	805 761,00	4,21%	Région ILe-de-France	1 309 508,80	6,84%
Travaux, honoraires et charges afférentes	18 319 004,00	95,66%	VILLE DE PARIS	3 710 000,00	19,37%
Frais de certification	25 935,00	0,14%	Département de Paris	1 392 000,00	7,27%
Total	19 150 700,00	100,00%	Etat (ARS)	1 570 000,00	8,20%
	0		Emprunt CDC	11 169 191,20	58,32%
			Total	19 150 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	65 475,44 €
2015	261 901,76 €
2016	327 377,20 €
2017	261 901,76 €
2018	392 852,64 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	28 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 379 484,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	150 000,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	168 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	40 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	84 894,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 451,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	120 000,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	179 350,00 €
2012	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	2 790 222,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	610 269,00 €
2012	Aide en faveur du logement étudiant	335 500,00 €
2012	Accueil de jour en EHPAD	110 000,00 €
2012	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	532 000,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 747 729,00 €
2012	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 228 920,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €

2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	165 796,00 €
	Montant total	26 877 513,00 €